

A

(N° 130.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 1^{er} FÉVRIER 1847.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT *fait par M. Henot, au nom de la commission des naturalisations,*
sur la requête du sieur Adrien-Jacques Adriaansen, capitaine de navire,
à Anvers.

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né à Zierikzee (Pays-Pas), le 8 avril 1804; il habite la ville d'Anvers, et il navigue du port de cette place depuis l'année 1824; il a été d'abord novice, ensuite matelot, puis capitaine en second et enfin capitaine commandant; son état de service constate qu'il a fait treize voyages dont huit en qualité de second et deux comme capitaine.

Le sieur Adriaansen a épousé une Belge en 1830, et trois enfants nés en Belgique sont issus de cette union; les renseignements obtenus le dépeignent comme un bon marin et d'une conduite irréprochable.

Les autorités consultées appuient sa demande.

Le pétitionnaire étant capitaine de navire, tombe sous l'application de l'art. 8 de la loi du 20 juillet 1844, et il pourra conséquemment jouir de l'exemption du droit d'enregistrement dû sur les actes de naturalisation, s'il obtient la faveur qu'il sollicite, endéans les trois années de la promulgation de cette loi.

Le rapporteur,
HENOT.

Le président,
J. MAERTENS.